

[Veuillez cliquer sur l'image ci-bas](#)



Recherche

OK

Besoins particuliers



Tu es là > [Accueil](#) > Besoins particuliers

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

[Pour les parents et la famille](#) ▾

- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Soutien pour besoins particuliers](#)
- ▶ [Autisme](#)
- ▶ [Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale](#)
- ▶ [Santé mentale](#)
- ▶ [Handicaps](#)
- ▶ [Services particuliers et soutien](#)
- ▶ [Enfants et jeunes autochtones](#)
- ▶ [Soutenir les enfants et les jeunes](#)
- ▶ [Programme de déjudiciarisation pour les jeunes relatif au cannabis](#)
- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Années intermédiaires](#)

Besoins particuliers

Certains enfants et jeunes peuvent avoir besoin de soutiens supplémentaires en raison des difficultés ou des retards liés à leur développement physique, intellectuel, émotionnel, social, linguistique et/ou comportemental. L'Ontario offre des services pour aider les enfants et les jeunes à participer pleinement à la vie de leur famille, de leur école et de leur collectivité, et de se préparer à la concrétisation de leurs objectifs à l'âge adulte.

En savoir plus sur la [Planification coordonnée des services](#) pour les enfants ayant des besoins particuliers multiples ou complexes et la façon d'être orienté vers un coordonnateur de la planification des services spécialisés.

Perturbations dues à la COVID-19

Certains fournisseurs de services proposent déjà des services au téléphone ou par l'entremise d'applications vidéo, le cas échéant, et envisagent d'autres modèles de prestation de services à distance et virtuels. Vous pouvez communiquer avec votre prestataire de services pour obtenir des informations actualisées et pour discuter des services qui pourraient être disponibles.

Nous encourageons les organisations à explorer les possibilités visant à mettre en œuvre des modèles de services novateurs en cette période où l'on demande à tous les résidents de rester à la maison afin d'assurer leur sécurité et de se protéger les uns les autres dans le but de freiner la propagation de la COVID-19.

Les prestataires de services sont censés travailler avec les familles pour examiner attentivement les résultats, les risques et les avantages potentiels de l'arrêt ou de la modification des services actuels lorsqu'ils prennent des décisions concernant la prestation d'autres services.

Les cliniciens et autres professionnels doivent consulter leurs organismes de réglementation ou de certification professionnelle pour obtenir des informations sur la fourniture de services virtuels ou à distance. Lorsqu'ils envisagent de recourir à d'autres modes de prestation de services, les professionnels doivent se conformer aux exigences et aux protections relatives à la confidentialité et à la vie privée d'une famille.